

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE CAMPBON

Par arrêté préfectoral en date du 20 février 2015, une consultation du public est prévue à la mairie de CAMPBON, pendant une période de quatre semaines du 18 mars 2015 au 15 avril 2015 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois en vue d'exploiter une plateforme de compostage des déchets verts, située à CAMPBON, lieudit « Les Perrières Neuves ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 3 mars 2015, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de CAMPBON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de CAMPBON, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.